



ONG participante dans la Plate-forme des droits fondamentaux de l'Union Européenne depuis 2010
ONG à statut consultatif spécial du Conseil économique et social des Nations Unies depuis 2009
ONG à statut participatif auprès du Conseil de l'Europe depuis 2005

Déclaration de la Fédération Européenne des Centres de Recherche et d'Information sur le
Sectarisme

à

La Conférence Sur La Dimension Humaine 2018

Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH)

10 - 21 septembre 2018, Varsovie, Pologne

Séance de travail 6 - 13/14 septembre 2018 - « Combattre l'intolérance et la discrimination fondées sur la religion et la conviction »

Les associations qui fédèrent la défense des victimes de dérives sectaires, que leurs détracteurs appellent « anti-sectes » et la FECRIS font souvent l'objet de campagnes de dénigrement qui insistent sur la prétendue menace contre la liberté religieuse que constitueraient ces associations.

La FECRIS est une ONG dotée du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe depuis 2005.

Les mêmes personnes qui, jusqu'à présent, accusent FECRIS d'être « libéricides » se sont battues contre notre institution, en employant des moyens déloyaux pour empêcher l'attribution du statut. Plusieurs journalistes bien informés ont rapporté ces faits.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, dans sa REC 1697 (2005), a déclaré que les allégations contre la FECRIS pour empêcher l'attribution du statut ne sont pas justifiées.

Le même groupe de personnes mène sans relâche des campagnes de diffamation contre notre organisation, au sein même d'organismes tels que le Conseil de l'Europe, l'ONU à Genève et l'UE dans lesquels la FECRIS est représentée et en respecte les chartes et les droits fondamentaux.

Ce genre d'accusation est fait par des organisations parfois en collusion avec des sectes très controversées. Le paradoxe est là.

Dénoncer des groupes fermés, fussent-ils religieux pour avoir pratiqué des agressions sur enfants, est-ce porter atteinte à une liberté de croyance ?

Dénoncer les atteintes à la liberté de conscience que ces mêmes groupes portent envers des individus qui dénoncent les abus dont ils sont l'objet, est-ce porter atteinte aux croyances

Ce sont les pratiques criminogènes de ces groupes que la FECRIS dénonce dans les pays démocratiques parce que ces pratiques portent atteinte non seulement à des citoyens mais à travers eux aux principes fondamentaux qui sous-tendent la démocratie

Qui est anti-démocratique, qui diffuse des fake news, fausses nouvelles ?

Le statut participatif de la FECRIS auprès du Conseil de l'Europe vient d'être renouvelé, de même que le statut spécial ECOSOC de notre organisation auprès de l'ONU. N'est-ce pas là la preuve de leur confiance ?

FECRIS invite une fois de plus les représentants des gouvernements qui constituent cette honorable Assemblée à ne pas se tromper dans leur jugement et souhaite que votre organisation se rende compte que le combat qu'elle mène est nécessaire.

Je vous remercie